

Kramgasse 20  
3011 Berne  
Téléphone 031 633 47 23  
Téléfax 031 633 54 60  
info.pom@pom.be.ch  
www.pom.be.ch

Aux destinataires  
de la procédure de consultation  
concernant la modification  
de la loi sur l'exécution  
des peines et mesures

Notre réf. 283/06 Jö/Ga

Berne, le 13 août 2007



## Modification de la loi sur l'exécution des peines et mesures (LEPM; RSB 341.1)

■■■■■ Madame, Monsieur,

Par arrêté du 12 août 2009, le Conseil-exécutif du canton de Berne a habilité la Direction de la police et des affaires militaires à lancer une procédure de consultation concernant l'objet mentionné ci-dessus. Les points essentiels de la modification sont les suivants:

- introduction de la détention pour motifs de sûreté relevant de l'exécution des peines et mesures, afin de garantir l'exécution des décisions judiciaires ultérieures (en particulier lors de réintégration en exécution des peines et mesures ou en internement après une libération conditionnelle),
- introduction de la possibilité d'une médication sous contrainte relevant d'une mesure,
- introduction d'une possibilité d'accès aux données du Registre de l'exécution des peines et mesures pour les autorités de poursuite pénale,
- diverses adaptations (de nature surtout terminologique) à la réorganisation de l'administration de la justice et des tribunaux, à la révision de la partie générale du Code pénal et à la réforme de l'administration cantonale décentralisée.

Les documents mis en consultation sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.be.ch/vernehmlassungen](http://www.be.ch/vernehmlassungen).

Veuillez faire part de votre position **d'ici le 2 novembre 2009** à la Direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne, Secrétariat général, Kramgasse 20, 3011 Berne, ou par courriel à [jeanfrancois.joehr@pom.be.ch](mailto:jeanfrancois.joehr@pom.be.ch).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec:

Mme Michal Hasler, 031 634 28 95, [michal.hasler@pom.be.ch](mailto:michal.hasler@pom.be.ch).

Nous vous remercions de votre participation et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

LE DIRECTEUR DE LA POLICE  
ET DES AFFAIRES MILITAIRES

Hans-Jürg Käser  
Président du Conseil-exécutif